

NOTE  
A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
----  
S/C DE MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL

**OBJET : Actualité opinion loi travail**

1. Le taux de soutien mesuré par Opinionway à la manifestation du 9 mars est de 57%. C'est **dans la moyenne des taux de soutien mesurés pour d'autres mouvements** :

- **CPE** : entre 55% et 63% mesuré à l'époque.
- même niveau pour les **manifestations lycéennes** contre la loi Fillon en 2005.
- mais **inférieur aux manifestations contre la réforme des retraites en 2009/2010** (65%/70% de soutien).

A noter que certaines manifestations n'ayant pas eues d'impact politique fort recueillait ces mêmes taux : fonctionnaires en 2013/2014 (environ 60%), intermittents en 2014 (58%).

NB : les échantillons sont trop petits pour mesurer le soutien / implication des seuls jeunes.

2. Pour Elabe, **le souhait de retrait du projet reste minoritaire (33%), même à gauche (31%)** : 48% voudraient que le Gouvernement « *revoie sa copie en apportant des modifications significatives* » (54% à gauche), 18% qu'il « *ne recule pas et soumette le projet de loi en l'état à l'Assemblée* » (14% à gauche).

Politiquement, seuls les **sympathisants Front de Gauche** (58%) et **FN** (56%) réclament le retrait.

Mais à noter d'une manière transversale que **les jeunes aussi (51% chez les 18-24 ans, seule tranche d'âge où majoritaire)** ; et que **les milieux populaires sont tangents** (46% - crainte d'insécurisation).

3. Parmi les **mesures à modifier en priorité, la facilitation du licenciement** arrive assez largement en tête (43%), transversal à toutes les sensibilités politiques.

Elle est suivie chez les CSP- de **l'abaissement du taux de majoration des heures supplémentaire** (idem chez les sympathisants PS) ; chez les CSP+ de la **fixation du temps de travail par un accord d'entreprise**.

Seuls les retraités, et les sympathisants Front de gauche, mettent en tête le plafonnement des indemnités prud'homales.

4. **On voit, dans les réactions, encore beaucoup de contre-vérités qui circulent** : licenciement au premier accroc ; heures sup automatiquement moins payées ; réorganisation du temps travail aléatoire à la discrétion du patron. A noter : le plafonnement des indemnités prud'homales est parfois compris comme une autorisation de licenciement *sans contrôle du juge*, auxquels cas il est nettement rejeté.

**L'essentiel à ce stade dans les prises de paroles publiques, à côté du récit de la loi (emploi, CDI), est d'insister sur les recadrages** (les vrais / faux diffusés en ligne n'ont pas eu d'impact). **L'idéal serait d'inciter des tiers neutres à faire de même** (chroniqueurs éco des médias grand publics, s'ils veulent aider à sauver la loi...). Tout est passé trop vite pour les gens au récit des ajustements et aux dernières polémiques.